



Audit sur le travail déguisé

Par **cat**, le **08/10/2012** à **20:24**

Bonjour,

Enseignante dans un service d'insertion, le Rectorat a embauché un cabinet pour réaliser un audit sur le travail de ce service.

Pour cela, ils essayent de faire passer des consultants pour des étudiants de Master à accueillir pour présenter notre travail. Est-ce légal ?

Un consultant ne doit-il donc pas communiquer sur son travail et présenter sa méthodologie aux audités ? N'est-ce pas dans la déontologie d'un consultant ?

Si oui, peut-on prévenir la CNIL ?

Cat

Par **pat76**, le **09/10/2012** à **15:19**

Bonjour

Vous pouvez toujours prévenir la CNIL qui estimera si il y a faute ou pas.